Énoncé de réaction - Crapaud de Fowler

2 décembre, 2010

Nom commun : Crapaud de Fowler
Nom scientifique : *Anaxyrus fowleri*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Crapaud de Fowler au gouverneur en conseil dans un délai de trois mois. Le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement de l'Ontario, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Crapaud de Fowler à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme en voie de disparition.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP.

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette espèce ne se trouve que sur des plages sablonneuses dans trois secteurs isolés géographiquement le long de la rive nord du lac Érié. Elle est disparue d'un grand nombre de sites historiques situés sur la rive du lac Érié et son abondance et son nombre de populations continuent de diminuer par suite de la perte et de la dégradation de l'habitat causées par les espèces envahissantes (roseau commun, moule zébrée) et les activités anthropiques, dont l'aménagement du littoral, le nettoyage des plages, la construction de brise-lames, les perturbations causées par les bouldozeurs sur les plages, l'utilisation de véhicules sur les plages et les contaminants agricoles et industriels. De plus, un modèle d'analyse de la viabilité des populations (AVP) indique que depuis la dernière décennie, la probabilité de disparition de l'espèce au Canada au cours des 20 prochaines années a considérablement augmenté.

Présence au Canada : Ontario

Ministre(s) compétent(s) :
Ministre de l'Environnement du Canada
Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :
Ontario

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : La pêche est gérée et l'habitat du poisson est protégé en vertu de la Loi sur les pêches.

Activités de conservations en cours : Une ébauche du Programme de rétablissement pour le Crapaud de Fowler (Bufo fowleri) au Canada a été préparée.